



Association Vent du Haut Ségala

<http://www.ventduhautsegala.com>

contact@ventduhautsegala.com

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Vent du Haut Ségala
Adresse de gestion
9 rue du général Blaise 75011 Paris
Secrétariat Monsieur Costantino
Les Broches 46210 Gorses
contact@ventduhautsegala.com

à Monsieur le Sénateur Gérard Miquel
à Monsieur le Sénateur Jean-Claude Requier

le 17 octobre 2012

Messieurs les Sénateurs,

Nous vous demandons instamment de ne pas voter la validation des amendements concernant les modalités d'implantation de l'éolien industriel sur le territoire : amendement relatif à la suppression des Zones de Développement de l'Éolien Terrestre, amendement relatif à la dérogation à la loi littorale dans les départements d'outre-mer et amendement relatif à la suppression de la règle des cinq mâts. En effet, cette déréglementation, loin de favoriser une transition énergétique réfléchie et cohérente, laisserait se propager les parcs éoliens indépendamment de toutes pertinences locales et nationales des projets. Ces amendements ne vont pas dans le sens d'une défense des intérêts publics, mais favorisent des intérêts privés particuliers. De plus, le débat démocratique nécessaire concernant la transition énergétique est totalement confisqué : les énergies renouvelables sont plurielles et demandent une vraie réflexion et un vrai débat démocratique.

Nous vous prions de croire, Messieurs les sénateurs, à nos sentiments les plus respectueux.